



**EURO**  *mad*

Sommet UE-puissances spatiale :

“Aller et vivre sur Mars : quel consensus international sur l’activité spatiale en vue d’une potentielle arrivée sur Mars ?”

# ACCORD INTERNATIONAL DE COOPÉRATION À L'INITIATIVE DE L'UNION EUROPÉENNE MADRID - 22 avril 2023

**Préambule : écrivez quelques lignes sur les enjeux de cet accord de dimension internationale inédite**

## **I-Coopération internationale sur le plan politique**

### Section 1 : Accords internationaux

*Article 1.1 : Article 2.1* : Les membres signataires reconnaissent le Bureau des affaires spatiales des Nations unies comme instance internationale de régulation de l'arrivée de stations ou colons humains sur Mars.

*Article 1.2* : Tout État ou groupe d'États voulant aller sur Mars devra faire une demande officielle au Bureau des affaires spatiales des Nations unies.

*Article 1.3* : Tout État voulant coloniser une planète n'aura le droit de coloniser qu'une Zone Économique Exclusive Martienne (ZEEM) de 400 km de circonférence autour de leur point d'atterrissage.

*Article 1.4*: Toute entité cherchant à aller sur Mars devra envoyer un rapport explicatif de son plan de colonisation éventuel au Bureau des affaires spatiales des Nations Unies.

### Section 2 : Accords

*Article 1.5*: Tout accord concernant la répartition de terrain martien en échange d'aides financières devra être déclaré face à l'État et validé par ce dernier.

*Article 1.6*: Tout accord politique, économique ou technologique entre deux États devra être rendu public.

## **II- Coopération sur le plan économique et financier:**

### **Section 1 : Les Entreprises privées et arrivée sur Mars**

*Article 2.1* : Toute entreprise privée se lançant dans l'exploration spatiale sera soumise aux mêmes lois que les États et soumise à la régulation du Bureau des Affaires spatiales .

*Article 2.2* : Toute entreprise privée se lançant dans l'exploration spatiale sera obligée d'obtenir l'accord préalable de son État et ne pourra s'installer que dans la/les ZEEM de celui-ci.

### **Section 2 : Accords financier**

*Article 2.3*: Tous accords financiers sont autorisés entre différents États et entre les entreprises privées.

*Article 2.4*: Tout accord financier doit être validé par l'État.

*Article 2.5*: Tout accord financier entre États doit être accessible au public.(à enlever selon moi)

### **III-Coopération sur le plan environnemental**

#### **Section 1 : La question de l'environnement pour le voyage vers Mars**

*Article 3.1* : Toute entité cherchant à aller sur Mars, devra effectuer leur recherche, leur essais, ainsi que le voyage lui-même avec une empreinte carbone respectant les normes de la dernière COP.

*Article 3.2*: Chaque pays aura un quota d'aller-retour pour aller sur Mars, avec un maximum carbone utilisé au total proportionnel à son PIB.

*Article 3.3*: Si un pays a besoin de plus de quotas alors il devra en acheter aux autres pays ne les ayant pas utilisés ou alors cet État payera une amende. Le Bureau des Affaires spatiales des Nations Unies fixe les tarifs internationaux.

#### **Section 2 : La question de l'environnement pour la vie sur Mars**

*Article 3.4* : Tout État colonisant Mars s'engage à ce que son programme spatial et utilise au moins 60% d'énergie renouvelable.

*Article 3.5* : Toute ressource naturelle utilisée sur Mars par les Etats sera contrôlée selon les normes mises en place par le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies. Un système de sanctions économiques internationales sera mis en place par cette même instance.

*Article 3.6*: Aucune ressource naturelle trouvée sur Mars ne pourra être ramenée sur Terre.